

# Conseil Municipal

## mardi 27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-septième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mardi 20 juin 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul.

### Conseillers en exercice : 29

**PRESENTS** : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, MME MARTIN Christelle, M. PIESET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

**EXCUSES** : M. DANCOINE Thierry par pouvoir à M. BAVIER Bernard, MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. PIESET Arnaud, M. PIOTROWSKI Georges par pouvoir à M. JENDRASZEK Michel, MME SOLTANI Nacera par pouvoir à MME MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain par pouvoir à M. LACAILLE René.

**ABSENTS** : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël.

**Secrétaire de séance** : KOSMALSKI Emilie.

### OBJET : 2023-3-13

#### DOUAISIS AGGLO - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES EXTINCTEURS ET R.I.A. ET DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE

**Lot 1** : Marché d'entretien et de maintenance des extincteurs et R.I.A.

**Lot 2** : Marché de prestations d'entretien des systèmes de sécurité incendie.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que, dans le cadre de son projet de territoire, DOUAISIS AGGLO a décidé d'engager des actions de mutualisation qui permettent notamment de rationaliser les dépenses publiques.

La Communauté a ainsi proposé la mise en place d'un groupement de commandes dans les conditions prévues aux articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code de la Commande Publique pour le marché d'entretien et de maintenance des extincteurs et R.I.A. et de prestations d'entretien des systèmes de sécurité incendie.

Ce groupement de commande, qui a pour objectif la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs, présente l'intérêt de permettre des effets d'économies d'échelle, ainsi qu'une mutualisation des procédures de passation des marchés.

DOUAISIS AGGLO s'est proposé pour assurer le rôle de coordonnateur du groupement.

Conformément aux dispositions de la commande publique, la création d'un groupement de commandes doit être formalisée par la signature d'une convention constitutive ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement et donc les missions et responsabilités de chacun.

Dans le projet de convention joint en annexe, il est prévu que l'ensemble des opérations relatives à la procédure de passation du marché sera conduit par DOUAISIS AGGLO qui agira comme coordonnateur de groupement et assurera à ce titre la signature et la notification du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. Chaque collectivité membre du groupement assurera l'exécution matérielle et financière du marché pour les besoins qui lui sont propres.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code la Commande Publique,

**Considérant** l'intérêt d'adhérer au groupement de commandes,

**Considérant** qu'une convention constitutive doit être établie entre les deux parties,

**Ayant entendu** l'exposé du Maire,

***Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré,***

**DÉCIDE** l'adhésion de la commune de Lallaing au groupement de commandes concernant la passation d'un marché d'entretien et de maintenance des extincteurs et R.I.A. et de prestations d'entretien des systèmes de sécurité incendie ;

**ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commandes à intervenir et tous les actes attachés à l'exécution de la présente décision.

**Résultats de vote :**

**Pour : 27 voix** M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

Contre : 0 voix

**Abstentions : 0**

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

**M. Fontaine Jean-Paul**